

AFFAIRE N° 12 - Proposition de vente concernant un terrain de 1600 m² sis à St-Denis, rue Juliette Dedu, appartenant à M. MESNIER Georges, en vue de la construction d'une école primaire de 10 classes - prix proposé 15.000.000. Frs. C.F.A. la ctre carré.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 29 Décembre 1962 M. le Vice-Recteur, Directeur de l'Éducation Nationale de la Réunion, m'a transmis une lettre en date du 8 Décembre 1962 de M. Georges MESNIER par laquelle l'intéressé lui a fait une offre de vente concernant un terrain de 1.600 m² sis rue Juliette Dedu à St-Denis.

M. le Vice-Recteur a cru devoir appeler mon attention sur le fait qu'en raison de son emplacement central, dans un quartier mal desservi du point de vue scolaire, ce terrain présente un grand intérêt pour les élèves de l'enseignement du premier degré habitant au Nord de Saint-Denis.

M. le Vice-Recteur estime qu'une école primaire de 10 classes pourrait être édifiée sur ce terrain.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : Messieurs, vous avez là l'exemple de ce que je vous disais tout à l'heure. Il y a certaines administrations qui nous offrent des terrains : c'était le cas de l'E.E.R., c'est actuellement le cas du Vice-Rectorat qui m'a directement saisi de cette proposition.

M. Georges MESNIER m'a demandé à ne pas prendre part à la discussion.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Ce dossier vous est présenté de la même façon que le précédent. Pour ceux qui sont d'avis de voter le principe de l'acquisition, ce sera sous la réserve que nous obtenions les fonds pour la payer et je demanderai, dans ce cas, au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à poursuivre les tractations avec le vendeur et à solliciter l'emprunt nécessaire auprès de la C.C.C.E.

M. GALLARD : Je pense qu'en raison de la circulation intense qui existe dans ce secteur, il faudrait envisager la construction d'une école pour de grands élèves.

Ce terrain a 1600 m². Compte tenu de la réglementation scolaire, nous pourrions y loger 300 élèves.

LE MAIRE : Pour la construction d'une école de 10 classes, il faudrait prévoir réfectoire, etc...

Messieurs, vous avez entendu les observations faites précédemment par M.GIGANT qui confirme son point de vue, et également les observations faites par M.GALLARD. Je demande aux membres du Conseil Municipal qui sont d'avis d'adopter le principe de l'acquisition du terrain MESNIER - proposition transmise par l'Education Nationale - de bien vouloir lever la main.

- Se prononcent pour le principe de l'acquisition :

M.M. NOARAU, VELOUPOULLE, EVAN, FERRERE, GALLARD, THUONG HIME, TURPIN, BOYER, REYDELLET, MONDON.

- Se sont abstenus : M.M. CADET, AFFEJEE, APPAVOU, RAMASSAMY, de VILLENEUVE, CELESTIN, GIGANT, AUBER, PARIS, BOURRHIS, LEVENEUR.

La proposition est rejetée à l'unanimité.